

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin, à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, BERNARD C,ALBÉRIC,BRIAND,
DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GERODOLLE
Mrs CLOCHARD,BILLEROT, BORDAGE,AUGER,
SAINTON,SAUVAGE

Excusés : Mmes BERNARD V, BROUSSARD
Mrs BRETEAU,CAILLET,MEUNIER,PARTHENAY

Pouvoirs : Mme BERNARD V à Mme BERNARD C
Mme BROUSSARD à Mme FESTINO
Mr CAILLET à Mme GERODOLLE

Secrétaire de Séance : Mme FESTINO

Date de convocation et d'affichage : 24/06/2015

Le Maire propose avant l'ouverture de la séance la présentation de l'Association « Kids Association » par son président, Mr Benjamin DOUX à qui il donne la parole.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2015

Mme BRIAND souhaite des informations sur le point : **Information de La Poste pour numérotation des hameaux de la commune** : elle voudrait savoir quel est l'impact numéraire que cette numérotation pourrait engendrer. Le Maire lui explique que les duplicatas de cartes grises sont payants dans le cadre de certaines procédures (cf rue de l'ancienne mairie en 2011 pour les plaques d'immatriculation). Elle stipule cependant que des indications plus précises vont être obligatoires. Ce point sera abordé lors de cette réunion.

Mr BILLEROT souhaite revenir sur le point **Initiative privée pour projet de création d'une micro-crèche au 7 rue du Chêne (garde collective)** en demandant l'ajout de détails sur le compte-rendu concernant la discussion houleuse qui en a suivi. Il précise que « des propos insupportables ont été tenus à son égard » par le maire.

Mme DRILLAUD GAUVIN prend la parole pour rappeler que ce type de « problème » avait déjà été signalé par son groupe mais que rien à ce moment n'avait été pris au sérieux.

Mr BILLEROT demande qu'un vote ait lieu pour savoir si la majorité des présents acceptent la modification du compte-rendu précédent. Un vote à main a lieu : 7 voix pour apposition de la mention.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

2 - RENOUELEMENT ADHESION MISSION OPTIONNELLE CNRACL

Délibération adressée en préfecture

Le Maire expose

L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

. L'immatriculation de l'employeur	25 € le dossier
. L'affiliation	13 € le dossier
. La demande de régularisation de services	25 € le dossier
. La validation des services de non titulaire	33 € le dossier
. Le rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC (RTB)	48 € le dossier
. La liquidation des droits à pension	
x Pension vieillesse « normale »	48 € le dossier
x Pension / départ et/ou droit anticipé (s)	57 € le dossier
. Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion	
x Estimation de pension, étude des droits, conseils	35 € le rdv et/ou la simulation
. Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées Devant être transmises à la CNRACL	20 € par heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débuterait le 1^{er} août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021

3 - REMBOURSEMENT PRET COURT TERME (AVANCE FCTVA)

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 20 mai 2015, il avait été décidé de réaliser un prêt de 50 000 € dans l'attente du versement du Fonds de Compensation de la TVA en 2016 (TVA à récupérer sur les travaux du bâtiment périscolaire) auprès du Crédit Agricole.

Ces travaux ayant été réalisés en majeure partie en 2015, la TVA sur ces travaux devrait être encaissée prochainement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le remboursement anticipé du prêt désigné ci-dessus auprès du Crédit Agricole incluant le capital et les intérêts
- **CHARGE** le Maire de procéder à son remboursement au plus tôt.

4 - TARIFS SCOLAIRES 2015/2016

Le Maire propose comme tous les ans de revoir les tarifs périscolaires et rappelle que l'année scolaire dernière, il avait été décidé le maintien des tarifs 2014/2015.

Il propose une augmentation de l'ordre de 2% sur toutes les prestations ce qui est accepté par les membres présents.

Délibération adressée en préfecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré considérant

- le coût réel du service de restauration et des divers aménagements réalisés dans la cantine scolaire

- **FIXE** pour la cantine les tarifs suivants, applicables au 01 Septembre 2016 :

- Repas enfant **2.45 €**
- Repas exceptionnel **3.15 €**
- Repas instituteur/adulte **4.30 €**
- Repas adulte subventionné **4.30 €**
(Participation de l'Inspection Académique à déduire)

De même, le Conseil Municipal

- **FIXE** pour la garderie les tarifs suivants, applicables au 01 septembre 2016 :

- 2 séquences par jour **2.85 €**
- 1 séquence par jour 1^{er} enfant **1.85 €**
- 1 séquence par jour 2^{ème} enfant **1.70 €**
- 1 séquence par jour 3^{ème} enfant **1.55 €**
- 1 séquence par jour 4^{ème} enfant **1.15 €**
- Garderie imprévue **4.10 €**

Le Maire donne la parole à Mr BORDAGE, vice-président du SITS. Celui-ci précise que les statuts actuels de ce syndicat doivent être réétudiés suite à l'intervention des services préfectoraux. Il explique les différentes étapes de cette situation dûe à l'adhésion de nouvelles communes.

Arrivée de Mr AUGER

Mr BORDAGE signale également que les tarifs décidés par le Conseil Départemental ont très fortement augmentés pour la nouvelle année scolaire (suite à la création de la nouvelle région).

Au vu de ces éléments, il est décidé de surseoir à la décision en attendant des précisions sur le dossier.

5 - NUMÉROTATION DES HAMEAUX DE LA COMMUNE

Le Maire fait part qu'à la demande de La Poste, une liste des logements par hameau a été établie. Il est décidé de ne pas créer de noms de rue mais uniquement créé une numérotation.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la requête de La Poste à propos de l'identification des habitations dans les hameaux de la commune qui pourrait être réalisée soit par désignation de nom de rue ou soit par numérotation des propriétés.

Après avoir fait un listing des habitations concernées et afin de limiter les coûts qui pourrait en découler, le Conseil Municipal

- **OPTE** pour la numérotation des hameaux uniquement
- **CHARGE** le Maire d'en informer tous les services intéressés.

6 - UTILISATION DES CRÉDITS « DÉPENSES IMPRÉVUES »

Le Maire rappelle qu'une somme de 19 057,39 € a été conservée en dépenses imprévues lors du vote du budget 2016 et qu'il conviendrait désormais d'en disposer, la liste proposée lors de la réunion budgétaire préparatoire n'ayant pas été étudiée en totalité.

Mr BILLEROT prend la parole pour signaler que le groupe électrogène des ateliers est tombé en panne et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Il propose donc le devis correspondant. Son acquisition est acceptée.

Le Maire signale qu'il est préférable d'augmenter les crédits pour les travaux en régie du futur local APE. Une somme de 5000 € a donc été décidée.

Mme AUZANNET rappelle la liste des besoins en équipements sportifs établie en février/mars par Mme FALCETO, directrice du groupe scolaire. Mme ALBÉRIC suggère la mutualisation des équipements sportifs des diverses associations communales afin de limiter les coûts. Il est décidé qu'un inventaire sera effectué avant de prévoir des crédits. Mme AUZANNET souhaite qu'une somme soit d'ores et déjà conservée.

Mr BILLEROT demande que la peinture de la MTL (entrée et toilettes) soit refaite. Il est décidé de faire chiffrer les travaux et de prévoir une visite avant la prochaine réunion du Conseil Municipal

Délibération adressée en préfecture

Le Maire expose au Conseil Municipal que des virements de crédits doivent être prévus sur le budget principal afin de créer ou réajuster les montants prévus aux différents articles. Il propose les écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
1641-OFI	Remboursement capital	+ 1,00	020	Dépenses imprévues	-8472,00
213181-040	Travaux en régie autres bat pub	+ 5000,00			
21578-ONA	Autres outillages	+ 2400,00			
2111-ONA	Terrains nus	+ 1071,00			
		+ 8472,00			- 8472,00

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré
- VOTE les virements de crédits tels que proposés

La somme de 1071 € correspond aux frais notariés afférant à la donation SICOT pour son terrain Route de la Mothe. Cette somme n'avait pas été prévue au budget 2016 puisque les actes sont établis au bon vouloir des notaires et nous ne savons rarement à l'avance quand les actes enregistrés aux Hypothèques vont parvenir à la mairie.

7 - DICRIM ET PCS AVIS FAVORABLE POUR PROJET TUTORÉ PAR ÉTUDIANTS

Le Maire informe que ces études seront faites gratuitement par les étudiants de l'IUT de NIORT.

8 - COMPTE-RENDU DE GESTION

Travaux des employés.

- Mise en place des panneaux d'affichage municipal
- Terrassement à Bourgneuf
- Broyage des branches avec le broyeur du SMC
- Formation (Brandon)
- Tonte, plantation de fleurs
- Réparation du grillage des terrains de tennis (disparition de 4 chaises)

- Travaux au n° 13 : pose de l'escalier (entreprise COURT), pose de placo (en cours), pose des volets
- Réparation de la piste de skate (grosses fissures)
- Préparation et rangement pour les 36 Heures
- Fauche et broyage des bas-côtés (en cours)
- Peinture du parking de la MTL
- Nettoyage et remise en état des jardins de l'école
- Création d'un piétonnier à Charnay
- Montage et démontage des tivolis
- Mise en place de supports de bâches pour la terrasse du P'tit Toqué.

Mr BILLEROT, conformément à la décision prise lors de la dernière réunion, donne le résultat de la pose d'un compteur provisoire sur la machine à pain pendant 15 jours. Il en découle, après calcul, d'un coût de 38,72 € à l'année. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion pour mettre en place ou non le remboursement de ces frais.

9- QUESTIONS DIVERSES

Pour décision :

AIDE FINANCIÈRE AUX COMMUNES SINISTRÉES EN ILE DE FRANCE

Délibération adressée en préfecture

Considérant les dramatiques conséquences des pluies violentes qui se sont abattues depuis le 28 mai 2016 pour les collectivités de l'Île de France.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante que la commune de NANTEUIL s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ❖ **DECIDE** d'apporter son aide aux communes sinistrées
- ❖ **DECIDE** de verser la somme de 100 euros à l'association « Maires Franciliens » (Siret 53052087300015)
- ❖ **DECIDE** de dire que les crédits seront inscrits au budget 2016 comte 6574
- ❖ **DECIDE** de demander que lui soit communiqué à la fin de l'opération, les actions Financées

MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES 2016/2017

Délibération adressée en préfecture

Le Maire et Mme AUZANNET, adjointe aux Affaires Scolaires, font le bilan provisoire de cette nouvelle année des Activités Périscolaires mises en place sur la commune pour le groupe scolaire.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'emploi des différents intervenants (contrats d'engagement et rémunérations) pour l'année scolaire à venir soit du 01 septembre 2016 au 08 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** de créer les six postes contractuels d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe (article 3 alinéa 5)
- **DÉCIDE** de procéder au recrutement de deux intervenants extérieurs en tant que vacataires pour l'année scolaire
- **DÉCIDE** d'accepter plusieurs conventions de prestations (associations, collectivités et auto entrepreneurs) et reconduire les conventions déjà effectives l'année scolaire écoulée
- **AUTORISE** le Maire à signer les différents contrats de travail et conventions correspondants

Bilan financier Club Foot Ste Eanne : Mr BORDAGE présente le bilan financier du club de foot de Ste Eanne qui lui avait été demandé lors du vote des subventions 2016. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.

Eclairage public et mise en lumière du patrimoine (réunion du 24 juin 2016)

Un nouveau diagnostic avec proposition technique et financière a été réalisé par Séolis :

- proposition de mise en sécurité du parc d'éclairage public (travaux et réalisation dans un délai de 6 mois à compter de la date de souscription de l'offre) **41 594,10€ HT** (matériel et main d'œuvre compris)
- proposition de remplacement des lanternes à foyer « ouvert » par des lanternes à foyers « fermés » équipées de lampes (SHP 100W) plus performantes en économie. 74 lanternes pour un coût de **32 871,62€ HT** (matériel et main d'œuvre compris). Une variante LED est à venir
- proposition de remplacement de lanternes de type « boule » sur mât d'éclairage équipé de lampe contenant du mercure par des lanternes « avec chapeau » plus performantes équipées de lampe LED. 21 lanternes pour un coût de **11 357,43€ HT** (matériel et main d'œuvre)
- proposition d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage. Un entretien initial dans un délai de 6 mois à compter de la date de souscription de l'offre, un entretien périodique à 18, 30 et 42 mois pour un contrat de 4 ans. Le SIGIL sera actualisé à l'issue de la mise à jour annuelle. L'urgence est assurée dans les 12 heures, le dépannage « prioritaire » dans les 3 jours ouvrables et le dépannage « normal » dans les 5 jours ouvrables. Le coût total est de **19 025,67€ HT** soit **4 756,42€ HT** par an
- Une aide au programme de mise à niveau et de conformité de l'éclairage est évaluée à 70% du montant HT plafonné à **20 000€**
- Une aide sur le remplacement des lampes est plafonnée à 50% sur la fourniture avec un maximum de **10 000€** par an

Mr BILLEROT insiste pour signaler que l'éclairage public actuellement en place dans le lotissement de la Croisanière n'est pas sécurisé et qu'il conviendrait de s'en préoccuper rapidement.

Il est décidé, vu l'urgence des travaux et le coût total de l'opération de faire l'effort financier sur plusieurs budgets.

Dispositif trame verte et bleue par la région

Concerne l'ancien territoire Poitou-Charentes sur des actions spécifiques :

- mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, d'un circuit de découverte...
- Une aide est possible jusqu'à 60% ou 80% si prise en compte de l'accessibilité sur un plafond de 1000 à 5 000€
- acquisition de petits matériels pour une gestion différenciée des espaces verts tels que réciprocateur (matériel de fauche), sarcloir à roue pour désherbage...
Une aide est possible jusqu'à 80% sur un plafond de 300 à 1 000€

Le Maire précise que les aides peuvent être accordées et que le dossier est peut être intéressant à étudier.

Les Activités Périscolaires (APS) : Un sondage a été effectué. Autorisation, fiches d'information, règlements. *Mme AUZANNET rend compte des APS 2015/2016. Le sondage résume que les prestations proposées ont été satisfaisantes.*

Concernant les intervenants, elle signale le départ de 4 et de l'engagement possible de 3 personnes pour des ateliers couture, cuisine et jardinage ainsi que d'un atelier jeux avec des agents de l'IME. Le Conseil Municipal donne son aval pour ces nouveaux intervenants (cf délibération création de postes).

Elle informe également de la modification du règlement des APS (l'article 1 qui signale que les APS sont des activités non obligatoires et l'article 8 sur le comportement des enfants lors de ces activités).

N'ayant eu aucune observation, les imprimés seront donc distribués.

Convention d'utilisation du nouveau bâtiment scolaire par l'association LNA : Des commentaires par courriel ont été adressés. Une convention d'utilisation est à disposition pour validation. *Mme BRIAND rappelle qu'une commission devait être mise en place pour une étude de l'utilisation de la MTL et du nouveau bâtiment périscolaire.*

Pour information :

Naissance dans la famille d'un employé : Maëlys fille de Monsieur Brandon GOBERT

Attribution d'une délégation de fonction à adjoint pour mariage : Concerné Madame Colette BERNARD pour mariage petit fils du 30 juillet 2016. *L'arrêté de délégation sera établi et envoyé en Préfecture pour visa.*

Création fourrière pour animaux : Avis pour construction en régie. *Vu avec Mr BILLEROT, adjoint délégué aux services techniques.*

Fête du 14 juillet : Organisation. Invitation de la Miss « 36 Heures » et de sa famille. Prévoir une composition florale. *Mr BORDAGE présente l'organisation habituelle.*

Septième Grand Prix de la Municipalité le 10 juillet 2016 : Partenariat de la commune : prestations buffet et vin d'honneur pris sur la ligne de trésorerie « Fêtes et cérémonie »

Contes en chemins le vendredi 22 juillet à 19h00 : Les textes relatifs au partenariat des associations et à la présentation de l'église St-Gaudent ont été fournis
L'organisation : banderole à poser au Parc des Sapins, dépliants à disposition
Mise en place du matériel à partir de 14h00 : quelques bénévoles sont nécessaires
Prise en charge de l'artiste en gare à 15h26. Départ le lendemain en gare à 6h35
Prévoir son hébergement. Une loge est nécessaire pour sa préparation (ancienne mairie)
Un apéritif convivial salé et sucré est à préparer pour 150 personnes
Démontage du matériel et dîner en commun : 4 repas + bénévoles à quantifier
Monsieur Alain BORDAGE volontaire à la billetterie

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Dans le cadre de la promotion du 14 juillet 2016, Monsieur Eric GUERIN adjoint technique principal de 2^{ème} classe est récompensé pour 20 années au service de la collectivité. Remise prévue si possible pour la Fête Nationale ou pour les vœux du maire.

Référent sécurité routière : A la demande de la Préfecture, confirmation du délégué : Madame Nathalie ALBERIC depuis la séance du 4 juillet 2014

Achat terrains pour sentier pédestre : Concerne l'emplacement réservé n° 7 reliant la rue de la Plaine à la Rue des Sources. Ce terrain cadastré ZD30, situé en zone 2Auh et N, est caractérisé par des haies et boisements dont la destruction est soumise au dépôt d'une déclaration préalable en mairie. *Le Maire informe que cet emplacement réservé pourrait être enlevé lors de la mise en place au PLUi.*

Entreprise « EPV » : Renouvellement du label décerné à l'entreprise des Fours à Chaux

Illuminations de Noël : Contrat triennal de location à renouveler avec l'entreprise FILLON

Conseil d'école : Compte-rendu (*Absentéisme important des professeurs et des élèves, modification du règlement de l'école, bilan de la coopérative scolaire et annonce de la fermeture d'une classe, effectifs de 163 élèves à la rentrée, liste des travaux et aménagements demandés*).

Le règlement intérieur du nouveau bâtiment scolaire : Une actualisation est nécessaire en l'absence d'utilisation par le RAM.

Au vu du compte rendu du conseil d'école, une aide supplémentaire serait à envisager eu égard le nombre important d'enfants de 16 h 30 à 17 h 30.

L'effarouchement des oiseaux ou autres animaux : Arrêté modificatif.

Les inondations en Ile de France : Solidarité des communes. *Cf délibération*

Le terrain SICOT cadastré ZK 437 route de La Mothe d'une superficie de 3a 80 ca : Les actes notariés ont été signés le 13 avril 2016. La commune est devenue propriétaire de la parcelle pour la tranquillité des riverains. Prévoir un aménagement par la commission travaux Donation, acquisition par la commune. Rédaction erronée de la délibération avec signatures du maire. Approbation et signature de la secrétaire de séance. Absence de remarque par les membres du conseil municipal. *L'ensemble du Conseil Municipal était d'accord sur le principe de prise en charge des frais notariés.*

Poste de travail à l'accueil : Madame Sophie GIRAUD médecin du travail préconise un aménagement du poste de Madame Stéphanie FERNANDEZ. *Mr BILLEROT s'interroge sur*

la pertinence de l'aménagement puisque les autres ont pu travailler comme cela». Il se demande si à chacun des maux un aménagement sera à prévoir.

Départ de Messieurs AUGER et SAUVAGE

Mobilier urbain : Reconduction du protocole d'accord de mise à disposition gratuite avec un groupe publicitaire (Média Plus Communication) concernant un panneau plan de ville situé sur le parking route de La Mothe

La vente d'une unité foncière route de La Mothe : Concerne la propriété TIARCELLIN

Mémoire de la résistance « Sur les pas d'Edmond Proust » le dimanche 12 juin 2016

Selon le souhait de Madame la Députée, une ballade pédestre est pérennisée annuellement sur les 3 communes Ste Eanne, St Martin de St Maixent et Nanteuil.

L'absence de toilettes sèches (couteuses) a été évoquée

Concert « Festival Sur Mesure » : Commentaires. *Le Maire regrette l'absence des Nanteuillais. Mr BORDAGE signale qu'il y aura une réunion pour connaître le point de vue des bénévoles présents lors de cette manifestation.*

RD737 : L'avis du Conseil Départemental concernant l'installation d'un feu comportemental a été transmis avec le compte-rendu du dernier conseil municipal

Construction au groupe scolaire : Les PV de réception définitive et de fin de travaux ont été signés le 4 mai 2016. L'année du parfaite achèvement court à compter de cette date pour le gros œuvre. Proposition d'inauguration le samedi 24 septembre 2016

La pose d'un store occultant les rayons du soleil est demandée pour atténuer la chaleur : à voir.

Terrain de déblais de Feyes : Un courrier et un dossier d'étude du cabinet d'urbanisme ENCEM ont été adressés à la Préfecture le 26 février 2016 concernant le réaménagement du site

La préfecture a déterminé une remise en état paysager dans le délai d'un an. L'avis a été fourni avec le dernier compte-rendu du conseil municipal. Une entreprise de travaux publics est à solliciter pour l'établissement d'un devis après la visite de la commission travaux.

Le lotissement des Alisiers : La finition : Voirie Réseaux Divers. Contacter la STPM. *Mr BILLEROT souhaite que tous les murs de clôture soient faits.*

Défense incendie à la Noue : Une citerne souple pour la réserve incendie n° 40 d'une contenance de 120m³ située à 412m (suffisante selon information du SDIS en date du 18 mai 2016) est à installer.

Demande d'un riverain rue de la Moussaille : Concerne un écoulement d'eau pluviale sur la propriété pour suite à donner.

Décharge privée entre le chemin du Chaillot et la RD611 : Le stockage des déchets constitue une double infraction : au code de l'environnement et au code de l'urbanisme
La Direction Départementale des Territoires (DDT) a fait savoir la procédure à suivre : une voie administrative et une voie pénale

Ancien local de la bibliothèque à disposition de l'association LNA : L'aménagement du local pour suite à donner

MTL : Des bornes d'éclairage sur l'espace d'accès piétonnier sont hors d'usage (prévoir un devis)

La sécurité dans les édifices du culte : Une circulaire de la Préfecture a été reçue en mairie. L'église est soumise à la réglementation des établissements recevant du public et à l'accessibilité des handicapés (prévoir une commission sécurité)

La sécurité des élus : Courrier de Monsieur le Préfet pour signalement de vigilance

Contact pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune : Présentation du diaporama de la société Solvéo Energie. *Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion faute de temps.*

Cérémonie du 8 Mai : Coût de la gerbe : 55€

Assemblée générale annuelle du club de Ste Eanne : Invitation pour le dimanche 3 juillet 2016 à 11h00

Promotion interne : La Commission Administrative Paritaire du 20 juin 2016 a retenu la candidature de Madame PICHELIN au grade d'Attaché Territorial. Son inscription sur la liste d'aptitude sera adressée dès retour de la Préfecture

Remerciements : *De l'école de Musique de St Maixent et du Comité des Foires pour les subventions 2016.*

Bilan financier Club Foot Ste Eanne : *Mr BORDAGE présente le bilan financier du club de foot de Ste Eanne qui lui avait été demandé lors du vote des subventions 2016. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.*

Demande intervention Services Techniques : *Mme BERNARD C. fait remarquer que les plaques de rues, les panneaux routiers et indicateurs sont sales et qu'ils pourraient être nettoyés.*

Mise en concurrence des produits d'entretien : *Mme AUZANNET rappelle l'envoi de l'étude concernant la mise en concurrence pour les produits d'entretien menée depuis quelques mois. Elle fait rapidement le détail des résultats. Il lui ait demandé de continuer sa démarche.*

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie

Etude de la liste

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Eglise : décrépiage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres

Mairie : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander, poutres à repeindre

Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar, banc à poncer et à repeindre

Abords de l'église : aménagement extérieur (arrachage arbre, écroulement des murs et construction d'un mur de séparation, terrassement, espace en contrebas du site, déplacement du baptistère...)

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement en cours

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé

Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

La secrétaire de séance
Laurence FESTINO



Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD

